N° 34 Novembre 2018

ufolep Sam-Clap LE MODÉLISME AUTREMENT

La Lettre de Sam

Bulletin de liaison de la CNS Sports Aériens et Modélisme / CLAP

Sommaire :

- Édito
- Nouvelle règlementation DGAC
- Le ministère et le statut des modèles réduits d'aéromodélisme
- L'espace formation FOX ALPHA TANGO
- Calendrier des rencontres nationales
- National Naval et animations UFOLEP 34
- Réunion mixte UFOLEP - FFMN
- Formation Ailes Bleues Montgolfière rc
- Le SAM 65 un petit voilier bien adapté aux jeunes
- Salon du Modélisme aux Arcs-sur-Argens
- Réunion mixte UFOLEP - FFAM

L'ÉDITO DE GEORGES ROCHE

La Lettre de SAM de novembre a pour habitude de présenter le calendrier de nos rencontres nationales et d'inciter les clubs UFOLEP à nous envoyer le leur pour qu'il soit publié en janvier.
Voici ce que vous allez découvrir :
- Le Critérium Naval aura lieu les 8, 9 et 10 juin (week-end Pentecôte) au Lac du Salagou dans le département de l'Hérault qui souhaite développer cette pratique. Cette manifestation sera pour l'UFOLEP 34 l'occasion de présenter d'autres activités autour du lac.
- Le Critérium Aéro devrait se dérouler les 11 et 12 mai à Segré en Anjou Bleu (49500) avec le soutien du club de modélisme local (qui a organisé un gros meeting cette année).
- Le Critérium Roulant est prévu les 29 et 30 juin, le lieu est à confirmer.

Évènements importants pour l'aéromodélisme :
Après la déclaration des terrains de pratique, les aéromodélistes doivent enregistrer leurs aéromodèles et suivre la formation en ligne de la DGAC. Nous vous expliquons comment procéder dans ce numéro. Certains d'entre vous ont du mal à motiver les membres de leur club pour qu'ils se «plient» à cette législation, nous les comprenons cette loi peu paraître un peu contraignante, mais elle est nécessaire...
La CNS Sam-Clap a rencontré la FFMN et la FFAM avec qui nous avons signé des conventions pour uniformer les règlements et surtout se mettre en accord sur les nouvelles lois.
Nous étudions également comment organiser des rassemblements de multicoptères avec un aspect éducatif et sécuritaire sur plusieurs lieux du territoire.

Georges ROCHE

Nouvelle réglementation DGAC

Les deux premiers arrêtés relatifs à la loi «Drone» de 2016 sont parus au Journal Officiel le 26 octobre dernier. Pour vous mettre en règle par rapport à ces nouveaux arrêtés vous devez avant le 26 décembre 2018 :

- enregistrer vos aéromodèles
- obtenir une attestation de formation à la règlementation

Le premier arrêté concerne l'enregistrement des aéromodèles télépilotés (avions, planeurs, multicoptères, montgolfières, ...). Pour procéder à l'enregistrement des aéromodèles, la DGAC a ouvert un site internet ***(http://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/)*** sur lequel vous pouvez ouvrir un compte et enregistrer vos modèles, chacun de vos modèles se verra alors attribué un numéro d'identification qu'il faudra étiqueter sur votre modèle. L'identification doit être lisible à une distance de 30cm.

Le second arrêté concerne la formation des télépilotes. Pour cela vous devez donc suivre une formation en ligne sur le site de la DGAC ***(http://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr/).*** Après suivi la formation, vous pourrez passer le test en ligne. La réussite au test vous délivre une attestation, que vous devrez pouvoir présenter aux autorités en cas de contrôle sur le terrain.

Liens permettant d'accéder à ces arrêtés :
- enregistrement des aéromodèles :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037529051&dateTexte=&categorieLien=id

- formation des télépilotes :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037529004&dateTexte=&categorieLien=id

Jean-Paul ROCHÉ

Directeur de la publication responsable de la rédaction et mise en page : Georges ROCHE
Diffusion : Jean-Paul ROCHÉ
Pour tout contact : Benoît GALLET - UFOLEP 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07 - tél : 01 43 58 97 71
Ont participé à ce numéro : J-P.ROCHÉ - G.ROCHE - M.BARRUEL - D.CHEVENARD
*La **LETTRE DE SAM** est aussi VOTRE bulletin d'information. Nous attendons donc vos contributions, de quelque sorte qu'elles soient : articles de fond, infos activités, clubs ou régions, fiches techniques, calendriers, manifestations, petites annonces, plans et constructions, etc.*
Envoyez les à Georges ROCHE, villa 13 du Petit Bois 162 rue Privat 31660 Bessières (roche.georges@free.fr tél : 06 08 17 72 61)
*Consulter le site du SAM-CLAP : **http://samclap-ufolep.fr/** Aller discuter sur le blog du Sam-Clap **: http://forum.samclap-ufolep.fr/***
*Aller visiter le site de l'UFOLEP : **http://www.ufolep.org** Les plans du SAM-CLAP sont rassemblés sur le site du CLAP 54, allez les télécharger : **http://clap54.free.fr***
*Notre partenaire **www.42pix.com** est le site où nous stockons les photos de nos rencontres.*

CALENDRIER *NATIONAL* SAM-CLAP 2019

CAT.	*Date*	*Dép.*	*Lieu*	*Manifestation*	*Contact*
FÉVRIER					
TOUS LES MODÈLES	Sa 23& Di 24/02	83	LES ARCS SUR ARGENS	Salon du Modélisme	Patrick SAUNIER CNS patrick.saunier@wanadoo.fr
AVRIL					
AÉRO	Sa 13& Di 14/04	08	GRANDPRÉ	Formation Ailes Bleues	Jean-Yves PIC jean-yves.pic08@orange.fr
AÉRO	Lu 15, Ma 16 & Me 17/04	08	GRANDPRÉ ST JUVIN	Stage de Pilotage	Jean-Yves PIC jean-yves.pic08@orange.fr
MAI					
AÉRO	Sa 11 & Di 12/05	49	SEGRÉ	CRITÉRIUM NATIONAL AÉRO	Jean-Paul ROCHÉ CNS jipe.roche@neuf.fr
AÉRO	Sa 25/05	31	CASTELMAUROU	Challenge Planeur Vol de Plaine	Emmanuel JIMENEZ e.jimenez@orange.fr
NAVAL	Di 26/05	62	WINGLES	Challenge Voile RC	Fabienne RIGAUX f.f.rigaux@gmail.com
JUIN					
AÉRO	Sa 1er & Di 2/06	83	LES ARCS SUR ARGENS	Formation Ailes Bleues	Patrick SAUNIER patrick.saunier@wanadoo.fr
NAVAL	Sa 8, Di 9 & Lu 10/06	34	Lac du Salagou CLERMONT L'HÉRAULT	CRITÉRIUM NATIONAL NAVAL	Georges ROCHE CNS roche.georges@free.fr
AÉRO	Sa 15/06	07	ANNONAY	Rassemblement MONTGOLFIÈRE RC	Michel GUÉRIN accueil@gola07.fr
AÉRO	Di 16/06	83	LES ARCS SUR ARGENS	INTERCLUB P.A.C.A.	Patrick SAUNIER CNS patrick.saunier@wanadoo.fr
NAVAL	Sa 22/06	87	SAINT PARDOUX	Challenge Voile RC 3 H de St Pardoux	CN 87 Guy LEGER legerguy_87@live.fr
ROULANT	Sa 29 & Di 30/06	?	À déterminer	CRITÉRIUM NATIONAL ROULANT	Georges ROCHE CNS roche.georges@free.fr
AOÛT					
AÉRO	Du Sa 24 au Ve 30/08	63	LA BANNE D'ORDANCHE	RASSEMBLEMENT NATIONAL VOL DE PENTE	Jean-Paul ROCHÉ CNS jipe.roche@neuf.fr
NAVAL	Sa 31/08	37	SEMBLANÇAY	Challenge Voile RC	CANS Franck BODIN vfbodindanjou@wanadoo.fr
SEPTEMBRE					
NAVAL	Sa 21/09	95	CERGY-PONTOISE	Challenge Voile RC Île-de-France	Marc BARRUEL CNS marc.diffusion@free.fr

Attention → CECI EST LE CALENDRIER DES RENCONTRES NATIONALES. PENSEZ À NOUS ENVOYER CELUI DES MANIFESTATIONS DE VOTRE CLUB QUI SERA PUBLIÉ DANS LA PROCHAINE LETTRE DE SAM

L’espace de formation FOX ALPHATANGO

Cette formation vous apporte les connaissances indispensables pour télépiloter un aéronef en toute sécurité. Elle vous permet d’obtenir l’attestation de suivi de formation nécessaire pour l’usage d’un aéronef télépiloté de plus de 800 grammes.

Nous vous invitons à parcourir les modules de formation, à vous entrainer à travers les activités et, après inscription sur le site AlphaTango, à obtenir votre attestation de suivi de formation.

La boite à outils vous fournit des sources utiles à l’utilisation de votre aéronef télépiloté.

Avant d’accéder au questionnaire vous permettant d’obtenir votre attestation de suivi de la formation, vous devez visionner l’ensemble des vidéos présentes dans le module «je me forme».

A vous de jouer sur ***https://fox-alphatango.aviation-civile.gouv.fr/***

Réponse du Ministère de la Transition Écologique et solidaire à la députée de Savoie Typhanie DEGOIS

par à rapport à sa remarque disant que la loi du 24 octobre 2016 ne différencie pas les drones des modèles réduits d'aéromodélisme.

(Question soumise le 31 octobre 2017)

Réponse émise le 13 mars 2018 à la députée Typhaine DEGOIS suite à ses remarques à Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le statut des modèles réduits d'aéromodélisme dans le cadre de la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils.

La loi no 2016-1428 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des aéronefs civils circulant sans personnes à bord introduit de nouvelles obligations pour les propriétaires et télépilotes de drones.
Elle prévoit notamment des obligations d'enregistrement des aéronefs télépilotés et des obligations d'équipement de dispositifs améliorant la sécurité et la sûreté : système d'identification électronique ou numérique, signal lumineux, sonore et dispositif de limitation de capacité.

La loi fixe également une obligation de formation pour les télépilotes. Ces obligations sont applicables au-dessus d'un seuil de masse qui sera fixé par voie réglementaire et dont la loi dispose qu'il ne peut pas être inférieur à 800 grammes. Les activités d'aéromodélisme traditionnel ne sont pas exclues du champ d'application de la loi.
Toutefois, des exemptions sont prévues pour tenir compte de la pratique de ces activités. Les aéromodèles opérés au sein des structures associatives affiliées aux fédérations agréées, et dans les localisations d'activités d'aéromodélisme reconnues, seront exemptés de toutes les dispositions relatives à l'emport obligatoire d'équipements de signalement et de limitation de capacité.

Dans ce cadre, seules les nouvelles dispositions en matière d'enregistrement et de formation s'appliqueront aux aéromodèles dont la masse sera supérieure au seuil. Ils devront faire l'objet d'un enregistrement simple, dématérialisé et gratuit. L'obligation de formation pourra être satisfaite soit par le suivi d'un didacticiel en ligne, également gratuit, soit par le suivi des formations mises en place par les clubs affiliées aux fédérations agréées.

Enfin, en dehors des sites déclarés pour l'aéromodélisme, dont le nombre en France avoisine aujourd'hui 800, la pratique du pilotage des modèles réduits traditionnels dépourvus de pilote automatique ne sera pas soumise à l'obligation d'emport d'un dispositif actif de limitation de capacités. Les modèles, au-delà du seuil de masse fixé, resteront toutefois soumis à l'obligation d'emport d'un dispositif de signalement électronique ou numérique.

Dans un contexte d'évolution de la menace, cet élément constitue une disposition essentielle de la loi. Le Gouvernement travaille à la définition de normes et à l'émergence de solutions techniques aisément intégrables sur les aéromodèles par les pratiquants de cette activité.

La préoccupation des pratiquants historiques de l'activité sportive et récréative de pilotage de modèles réduits a ainsi été prise en compte par les parlementaires lors de l'élaboration de la loi. Les services de l'État en charge de la définition de ses dispositions d'application partagent également l'objectif que cette activité puisse continuer à être pratiquée sans contraintes excessives.

les Ailes Bleues spécifiques Montgolfière RC

L'activité Montgolfière radiocommandée se développe dans les clubs UFOLEP, ceci est principalement dû à la découverte de cette activité jusqu'à présent marginale dans notre fédération.

Michel GUÉRIN responsable du modélisme au GOLA d'Annonay y est pour beaucoup. Lors des Critériums Nationaux, les membres de son club nous ont régulièrement fait des démonstrations de leurs mini-montgolfières. Les échanges entre le lycée d'Annonay et celui d'Albuquerque aux USA ont bien médiatisé cette pratique.
Lors de salons de modélisme des démonstrations en salle et en extérieur ont mieux fait connaître nos ballons au public (Salon de Perpignan et des Arcs-sur-Argens). L'UFOLEP Dordogne a organisé une rencontre de Mini-Montgolfière qui a rassemblé dans un cadre festif des pratiquants venus de tout l'hexagone, cette manifestation était ouverte à tous, une assurance spécifique étant obligatoire (R.A.T. APAC).
La FFAM dénombre un nombre réduit de licenciés aérostiers, plusieurs clubs ont la double affiliation, mais la majorité des pratiquants n'est pas licenciée.
La CNS Sam-Clap et la FFAM qui ont participé sous un même stand aux démonstrations d'aéromodélisme lors de la Coupe Icare ont donc programmé une réunion à Annonay (07) le vendredi 23 novembre 2018.
Cette réunion aura pour objet de revoir les règlements liés à cette pratique et d'en éditer de nouveaux en conformité avec les nouvelles règlementation.
Lors de cette réunion les deux fédérations établiront le même diplôme de Pilote de Démonstration Montgolfière RC qui entrera dans les Ailes Bleues pour l'UFOLEP et le QDDP pour la FFAM.
Les consignes de sécurité sont très strictes vu la manipulation du gaz et la puissance des flammes de chauffe, un périmètre de sécurité doit être obligatoirement installé autour de la nacelle lors du gonflage.
Les vols peuvent se dérouler en salle si un espace d'évolution se révèle suffisant et à l'extérieur en respectant l'espace aérien. Lors de meetings de modélisme il est souvent demandé de maintenir son modèle avec une longe. Il faut aussi tenir compte qu'un vol n'est plus possible dès que le vent dépasse les 8 km/h, les évolutions se font le plus souvent en matinée ou en soirée.

Compte-rendu de la réunion UFOLEP - FFMN

du samedi 6 octobre 2018

Présents :
FFMN *: Sylvain GRÉGOIRE*
UFOLEP *: Marc BARRUEL, Guy AILLAUD, Georges ROCHE*

Cette réunion mixte UFOLEP-FFMN n'avait pas eu lieu depuis deux ans car la FFMN n'avait pas trouvé de remplaçant au précédent membre de cette commission.
Il est important que cette réunion se tienne au moins une fois par an vu que plusieurs rencontres de modélisme naval sont ouvertes aux licenciés des deux fédérations.

Sylvain GRÉGOIRE fait le tour les différentes activités pratiquées à la FFMN et précise que sa spécialité est la voile radio-commandée en tant que directeur sportif voile.

Marc BARRUEL demande à ce que les deux fédérations se communiquent le plus rapidement possible les calendriers des manifestations de rencontres et de compétitions des différents clubs sur le territoire, ceci pour adapter nos dates afin de pouvoir y participer.
Georges ROCHE souhaite que les règlements de nos pratiques navales soient échangés et qu'on puisse ainsi les adapter dans la mesure du possible pour ouvrir davantage de manifestations à un plus grand nombre de licenciés.

Sylvain GRÉGOIRE déplore l'absence de formateurs de juges voile et dit qu'il serait bien que nous travaillions ensemble sur ce projet.
Sylvain GRÉGOIRE regrette que la CNS Sam-Clap ne reçoive plus ***« MESSAGE »*** le bulletin d'information FFMN, il promet de régler ce problème ces jours-ci.
« La Lettre de SAM » UFOLEP a toujours été envoyée au bureau national FFMN, il se propose de recevoir la publication et de la diffuser aux responsables d'activité.

Guy AILLAUD aborde le problème de l'accueil des jeunes dans les clubs, il souhaiterait que nos fédérations communiquent davantage sur cette nécessité qui permettra d'augmenter le nombre et de rajeunir nos adhérents. Il faut que les membres des clubs s'engagent davantage dans cet accueil en faisant réaliser des modèles simples mais de bonne qualité, la tendance étant trop d'acheter du prêt à naviguer sans découvrir les fonctionnements et la réalisation de ces bateaux. Il précise que le Clap 54 publie des documents comme « L'Air et le Vent » ou « Eau et Bateaux » qui sont précieux pour initier les jeunes au modélisme.

Marc BARRUEL souhaiterait que nos fédérations publient un document de conseils en direction des modélistes adultes qui ne savent pas forcément encadrer les jeunes et ne trouvent pas des modèles réalisables sur une dizaine de séances.
Georges ROCHE précise qu'à l'UFOLEP beaucoup de clubs s'investissent dans le temps périscolaire et récupèrent ainsi de nombreux jeunes et parfois leurs parents qui découvrent à travers leurs enfants ces activités. Ces clubs obtiennent des locaux et des subventions des municipalités concernées. Il note que dans beaucoup de départements, des formations d'animateurs au modélisme se développent avec le concours de la Ligue de l'Enseignement.

Marc BARRUEL conclue cette réunion avec le problème de nos assureurs respectifs et demande à ce que nous leur posions des questions précises sur l'accueil des licenciés d'une autre fédération dans nos rencontres. Il aimerait aussi que nous soyons plus précis sur les conditions d'accueil du public lors des rencontres.

Le secrétaire de séance
Georges ROCHE

Vous avez envie de retrouver votre âme d'enfant ?

Venez partager avec nous le plaisir de voir des modèles réduits !

Entre bateaux, chars, drones, trains, voitures, camions, avions, hélicoptères, maquettes et figurines, votre choix sera large et complet pour satisfaire vos envies : vous pourrez assister à l'évolution de maquettes en intérieur et extérieur, et pourquoi pas, soyons fous, adultes et enfants pourront prendre les manettes dans des ateliers qui seront proposés tout au long du week-end.

N'hésitez pas à venir visiter notre 13ème Salon du Modélisme, les 23 et 24 février 2019 de 9h30 à 18h00, à la Salle Polyvalente des Arcs-sur-Argens, pour retrouver les passionnés de ces activités !

LE SAM 65, UN VOILIER DE LA CLASSE RG65 ADAPTÉ AUX JEUNES DÉBUTANTS

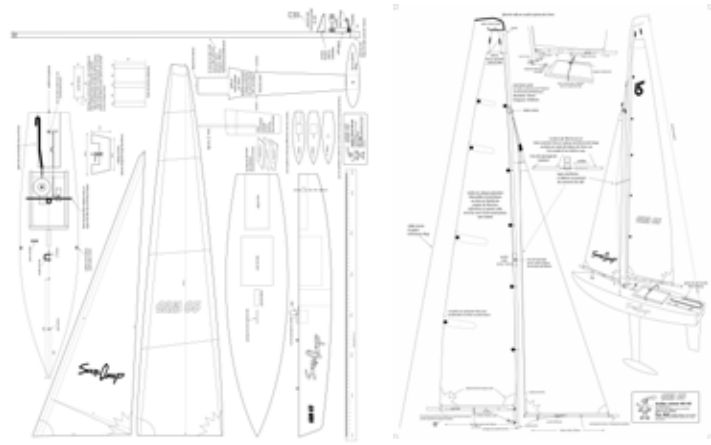

Ce sont deux modélistes de Limoges : Jean-Paul Tricoire et Daniel Maigret qui ont imaginé ce voilier d'initiation de la classe RG 65. Le but étant de le faire réaliser par des jeunes et des débutants pour un prix de revient minime. La coque est en polystyrène extrudé découpé au fil chaud, entoilée à la toile de verre tissée et le tout est peint avec plusieurs couches de peinture acrylique. Des clubs comme l'USF de Fontenay-sous-Bois ont modifié cette coque en collant sur le pont du contreplaqué de 3mm, ceci permet une meilleure fixation de l'accastillage.

Les voiles sont découpées dans une feuille de calque polyester. Le mât est en bois rond de 10mm, les écoutes, haubans et autres cordages sont réalisés avec du fil de pêche tressé. La quille de dérive est découpée dans du contreplaqué multi plis de 10mm, le lest de plomb de 500g est vissé et collé à l'époxy.

Le safran de direction est lui aussi en multi plis, mais de 5mm.

L'équipement radio est des plus simple : une télécommande 2 voies, un petit servo treuil et un servo pour le safran.

Le SAM 65 a fait l'objet d'un article et de la publication d'un plan SAM-CLAP dans la revue MRB n°627 (toujours disponible pour 7,20€ https://librairie-hussard.com/catalog/n627-septembre-octobre-2016-p-103604.html). De nombreux clubs UFOLEP font découvrir la construction et la navigation aux jeunes avec ce modèle, n'hésitez pas à nous contacter pour des conseils. Encore merci à nos amis de Limoges, si vous allez aux 3 heures de voile de Saint-Pardoux, vous en verrez plusieurs tenir la distance à des modèles soit disant performants du commerce revenant 3 fois plus cher...

LE SAM 65 CONSTRUIT AVEC DES JEUNES À L'USF MODÉLISME

Ayant l'intention d'élargir notre fabrication à un nouveau voilier simple pour nos jeunes modélistes, nous sommes partis de l'article publié dans la revue MRB n°627 sur le SAM 65.
Lors de notre première construction, il nous a semblé bon de revoir quelques détails permettant de faciliter le montage.

Réalisation de la coque :

Nous nous sommes arrêtés pour la coque sur trois ou quatre plaques de polystyrène (4 fois 20mm ou 1 fois 20 puis une fois 40mm pour terminer par une épaisseur de 20mm).
Pour le pont, nous avons gardé le contre-plaqué de 3 mm d'épaisseur. Collé sur la partie supérieure du bateau, cela nous permet de consolider le pont et de fixer les éléments supérieurs.
Pour un bon alignement des plaques, nous nous sommes positionnés sur le puits de dérive, l'intérieur étant garni en contre-plaqué.
Afin de réaliser des découpes au fil chaud propres, les chants des différents gabarits doivent être sans aspérité (Lors de construction en série, l'investissement d'un gabarit en formica ou matière identique est souhaitable).
La machine à découper permet d'incliner le fil afin de réaliser l'inclinaison de la coque. Sous la machine, nous avons réalisé un montage qui nous permet de guider un fil résistant sur alimentation de 9 à20 volts.

Après ponçage pour la mise en place des différents angles, pour la finalisation de la coque mastiquée, nous pouvons peindre la coque avec de la peinture acrylique.
Quelques remarques complémentaires : Une autre finition est possible par le collage de papier kraft épais + peinture. Pour la solution de la découpe à la scie à ruban, elle nous paraît très dangereuse, à ne pas utiliser avec des jeunes.

-Mature :

La hauteur du mat sur le plan est de 1040mm ; il a été réalisé en deux morceaux réunis par un tourillon de 6 mm de diamètre et par un perçage au tour ou à la perceuse.
Nous n'avons pas mis de barre de flèche, les haubans sont fixés au niveau de l'étai avant.
La têtière sera réalisée avec un morceau de circuit imprimé ou matériel similaire.

La bôme sera réalisée dans un rondin de 6 mm, le halebas sera constitué d'un tube de cuivre ou d'aluminium de diamètre intérieur maximum de 2mm collé sur le mat à l'aide d'un crochet à 90°, le tout sera maintenu par la traction de la voile.
Pour la commande des voiles, (voir la photo ci jointe) le servomoteur de direction est mis devant le servotreuil.

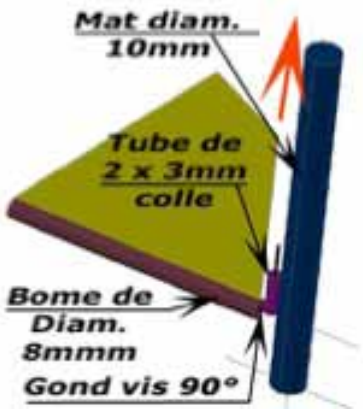

L'écoute principale est tendue par un bracelet caoutchouc réalisé dans une chambre à air.

La vue arrière montre le cheminement du fil de commande et complète la vue ci-contre.

La dérive :

Elle est d'épaisseur de 10 mm et mise en forme, le lest est en plomb coulé en deux parties et réunies par deux vis suffisamment longues pour traverser l'ensemble. Des vis spéciales agglo ou tôlerie trouveront leur place dans des avant-trous faits dans le lest. Une cale sera insérée entres les deux parties du lest (prendre des précautions pour le perçage). La quille est peinte, y compris le plomb (obligation pour ne pas contaminer l'eau).

Détail sur la bôme de foc :

La bôme est constituée d'un fil de laiton, matière facilement soudable avec de l'étain, ce qui permet de la renforcer par un fil permettant de raidir l'ensemble, de souder des anneaux pour les points de fixation et de réglage (la deuxième fixation étant expérimentale afin d'éviter un battement du foc à l'allure au près).

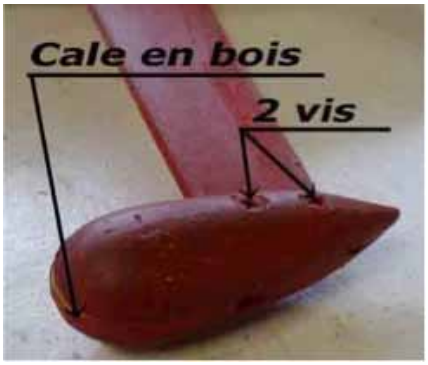

Marc BARRUEL *Section modélisme de l'USF de Fontenay-sous-Bois*

Quelques SAM 65…

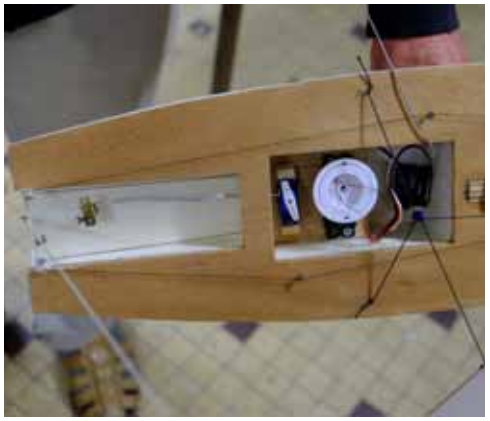

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION MIXTE FFAM – UFOLEP SAM-CLAP

Date : vendredi 23/11/2018
Lieu : Groupement des Œuvres Laïques d'Annonay
61 chemin du Grand Mûrier 07100 Annonay

Présents
FFAM : Didier CHEVENARD, Bernard ENTRESSANGLE, Thomas MARTIN
UFOLEP : Marc BARRUEL, Michel GUÉRIN, Jean-Paul ROCHÉ, Georges ROCHE
Mini-Ballon Passion : Christophe RICHON

Michel GUÉRIN ouvre la réunion en présentant le GOLA et sa section de modélisme affiliée à l'UFOLEP et à la FFAM. Il fait visiter l'atelier de modélisme situé dans un bâtiment proche de la salle de réunion. Il présente avec Thomas MARTIN les nombreux modèles en cours de construction tant en modélisme naval qu'en modélisme aérien tout en insistant sur les brûleurs pour les montgolfières radiocommandées.

Les participants à la réunion se sont en suite retrouvés autour d'une table pour aborder l'ordre du jour de cette réunion FFAM-UFOLEP.

1 – Rappel des objectifs du rapprochement FFAM – UFOLEP
La convention UFOLEP-FFAM datée du 27 septembre 1983 étant devenue obsolète, une nouvelle convention entre la Fédération Française d'Aéromodélisme et l'Union Française des Œuvres Laïques et d'Éducation Physique a été signée entre Laurent HENRY pour la FFAM et Philippe MACHU pour l'UFOLEP le 7 septembre 2017.

Depuis bien que plusieurs responsables nationaux aient collaboré ensemble, il est apparu vital que nos deux fédérations se rapprochent pour être acteurs à part entière de l'évolution des lois sur les pratiques de l'aéromodélisme (déclaration des terrains, nouvelle loi sur l'aéromodélisme, déclaration des modèles, équivalence des qualifications et des QDDP).

2 – Lecture de la convention et propositions de modifications de certains articles.
Plusieurs souhaits émis dans les articles de cette convention ne sont pas effectifs pour différentes raisons, principalement la méconnaissance de cette convention dans de nombreux clubs. Il serait donc souhaitable que la convention soit disponible sur les sites officiels www.ffam.asso.fr et http://samclap-ufolep.fr/

Georges ROCHE lit à voix haute la convention qui est projetée sur un écran afin que chacun puisse commenter les articles et proposer d'éventuelles modifications.

Didier CHEVENARD rappelle que comme il est indiqué dans l'article 9 que la Commission Mixte Nationale peut proposer toutes modifications à cette convention.

Les propositions et recommandations suivantes ont donc été actées :

Article 2 : Nos deux fédérations doivent davantage communiquer sur les modifications apportées à leurs règlements.

Article 5 : Certains clubs refusent l'invitation de participer à des rencontres organisées par l'autre fédération sous prétexte de problèmes liés à nos assurances. Nos deux fédérations se doivent donc de communiquer davantage sur les règles imposées par leurs assureurs (AXA France pour la FFAM et APAC pour l'UFOLEP).

Article 6 (à modifier) : « Accueil des licenciés sur une plateforme commune d'évolution les activités tant de l'UFOLEP que de la FFAM seront programmés dans des créneaux horaires différents ». Cette directive empêche l'organisation d'une rencontre amicale ou d'une compétition sur un terrain déclaré par un club d'une fédération qui du coup risque de refuser ce type de manifestation (exemple : deux clubs ont refusé que leur lieu de vol de pente soit accessibles aux modélistes de l'autre fédération). Nous devons donc connaître la raison de l'écriture de cet article et la modifier.

Article 10 : Nos deux fédérations doivent se communiquer les dates de leurs rassemblements nationaux. Ce n'est pas le cas actuellement.

Article 11 : L'UFOLEP reconnaît qu'il lui est actuellement difficile de mettre en place des commissions techniques régionales, à ce jour seulement 3 commissions existent.

Article 12 (à modifier): « Sur une plateforme commune d'évolution, les activités tant de l'association UFOLEP que de l'association FFAM seront programmées dans des créneaux horaires différents ». Vraisemblablement cette phrase a été écrite pour des raisons d'assurance, il est donc nécessaire de clarifier.

3 – Propositions de travail de la Commission Mixte

- Communiquer davantage sur les calendriers de nos rencontres nationales.
- Apparaître ensemble auprès de l'Éducation Nationale en faisant davantage la promotion de nos activités qui seront de plus en plus des valeurs sûres pour les métiers de l'aéronautique, de la technologie et de l'informatique.
- Identifier un responsable communication dans chacune de nos fédérations.
- Communiquer sur les partenaires susceptibles de nous subventionner (Entreprises aéronautiques et de technologie)
- Inciter les clubs à déclarer leurs manifestations publiques et à les communiquer à la fédération.
- Insister auprès de la DGAC pour participer à leurs réunions.

4 – Harmonisation des Qualifications de Pilote De Démonstration (QPDD FFAM et Ailes Bleues UFOLEP).

L'UFOLEP comme la FFAM doivent davantage échanger sur leurs règlements en dehors du domaine compétitif.
Les QPDD sont à harmoniser tant pour les avions, planeurs, hélicoptères, multicoptères (drones) et montgolfières.
Les participants à la réunion comparent les procédures de délivrance de qualifications de pilotes de démonstration et souhaitent proposer une base pour une qualification unifiée.
Une comparaison des différents brevets de pilotes délivrés dans chaque fédération est souhaitable pour déboucher sur d'éventuelles propositions.

5 – Qualification de Pilote de Démonstration Montgolfière.

Didier CHEVENARD estime le nombre de licenciés pratiquant cette activité à la FFAM à une vingtaine, Jean-Paul ROCHÉ pense qu'une dizaine de modélistes déclarent cette activité sur leur licence UFOLEP, Christophe RICHON précise que selon lui une soixantaine de pratiquants sont répartis sur le territoire national, notamment la quinzaine de modélistes adhérents à Mini-Ballon Passion. Il sera bien d'organiser une réunion lors des rencontres de Mini Montgolfière pour regrouper ces pratiquants et leur faire part des réflexions de nos deux fédérations.

Bernard ENTRESSANGLE et Christophe RICHON font le tour des entreprises qui proposent des pièces techniques pour équiper les nacelles. Il y a plusieurs façons de placer les électrovannes et les brûleurs, certaines étant plus performantes et plus sécurisées que d'autres, le choix des mini-bouteilles de gaz a aussi son importance pour des raisons sécuritaires.

Marc BARRUEL insiste sur le fait que la plupart des évolutions de Montgolfières RC se font en public et particulièrement devant des scolaires d'où l'importance d'être très exigeant sur les **règles de sécurité.**

Michel GUÉRIN référent montgolfière radiocommandée tant à l'UFOLEP qu'à la FFAM reprend le document établi par la FFAM et propose chaque article à la discussion pour éventuellement le modifier.
Chaque rubrique est détaillée et en fonction des remarques des « spécialistes » de l'activité Montgolfière RC des propositions de modifications sont notées. Michel GUÉRIN prend note de ces remarques et proposera une nouvelle rédaction qui sera soumise à la validation des participants à cette réunion.

Thomas MARTIN note particulièrement des erreurs sur les données propres au gaz propane, pour lui ce sont essentiellement ces rubriques qui sont à modifier.

Didier CHEVENARD suggère que lors du passage des épreuves pratiques par les futurs pilotes de démonstration en salle, qu'un gros ventilateur envoie des courants d'air afin de pouvoir évaluer les capacités de chacun à y faire face.

Jean-Paul ROCHÉ présente la fiche de validation des Ailes Bleues avion et indique que dans ce document certaines cases sont éliminatoires ce qui est aussi le cas des cases C sur le document FFAM.
La rédaction finale du QPDD (et des Ailes Bleues) Mini-Montgolfière sera commune aux deux fédérations, elle sera ensuite validée par nos instances nationales.

Didier CHEVENARD insiste sur le fait que la FFAM tient à conserver une distinction entre brevets et QPDD.
Cependant pour les montgolfières il a été admis pendant la réunion que, aucun type de brevet n'existant pour la catégorie à la FFAM, une qualification unique pouvait donc s'appliquer. Cela permettra non seulement d'avoir un document commun avec l'UFOLEP mais aussi d'envisager une délivrance par l'une ou l'autre fédération.

Les secrétaires de séance :
pour l'UFOLEP Georges ROCHE
pour la FFAM Didier CHEVENARD